L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er JUILLET 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No 82, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 1er JUILLET.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT,
DE LA VIRGINIE.
POUR VICE-PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM,
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS

Pour l'Etat en général, et pour vice-présidents:

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard; (substitut, J. B. WILKINSON Jr, de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans; (substitut, CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension; (substitut, PERCUS GARDERE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Féliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET, de St-Martin; (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—ISAIAH GARRETT, de Ouachita; (substitut, W. S. PARHAM, de Madison.)

MORT DE HENRY CLAY.

L'Union a perdu un de ses plus nobles citoyens. Le nom de Clay après avoir été un étendard et un symbole pour une grande majorité du peuple appartient désormais à l'histoire. Tous les partis le vénéreront. Toutes les passions viendront s'éteindre auprès de cette tombe où repose la dépouille d'un homme illustre, d'un patriote éprouvé, d'un courageux défenseur de la liberté, d'un ardent champion de l'indépendance des peuples.

Précédée par une longue et douloureuse maladie, la mort de Henry Clay était depuis longtemps imminente, et cependant cette nouvelle nous a frappés comme d'un coup de foudre. Il nous semblait que cette puissante intelligence et cette âme énergique devaient triompher de la nature comme elles avaient triomphé des faibles hommes. Il nous semblait que celui qui avait lutté avec succès contre les haines furieuses, contre les colères, contre les factions et la discorde, aurait encore assez de force pour se tenir debout sur le bord du tombeau et n'y être point précipité par le souffle de la mort.

Puisse la date du 29 juin ne pas être pour l'Union une date fatale! Trois fois sauvée par Henry Clay, puisse-t-elle lui survivre et trouver des défenseurs qui savent comme lui, dans les jours de péril, la soutenir d'une main ferme au dessus de l'abime. L'ombre de Henry Clay était encore une protection et une sauvegarde; close par la maladie sur un lit de souffrances, elle sentait sa présence à Washington et on était rassuré; que son souvenir nous préserve des égaremens dont nous avons failli plus d'une fois être victimes.

La nation portera longtemps le deuil de Henry Clay. Elle perd en lui une de ses plus éclatantes illustrations et le plus chevaleresque de ses hommes d'Etat. La longue carrière de Clay a été une lutte perpétuelle. Lorsqu'il n'employait pas la parole pour éclairer et concilier les esprits, il s'en servait comme d'une épée dont l'éclair aveuglait avant que le coup fût porté. Soldat dévoué de la république, il a fatigué ses plus redoutables ennemis et il laisse après lui un nom par dessus toute haute et de toute faiblesse. Il est resté sur la brèche jusqu'au dernier moment, et il expire à Washington, à quelques pas de ce Capitole où ses accents retentissaient encore il y a dix huit mois, à l'époque où le Congrès discutait les célèbres lois de Compromis. C'a été son dernier acte, le dernier service qu'il a rendu à son pays. Mais aussi il a succombé à la tâche. L'ardeur qu'il a déployée, les efforts qu'il a dû faire, les travaux qu'il s'est imposés, ses veilles ardues, ses pénibles travaux, sa constante application, les émotions diverses auxquelles il était en proie, ont détruit les dernières restes de sa vigueur passée, et il s'est affaissé sur lui-même comme le chêne dont les antiques forêts dont les racines sont entamées par la cognée. Il est tombé plein de sérénité, confiant dans la miséricorde divine, courant à la prospérité de son pays, heureux d'y avoir contribué en consolidant l'œuvre des fondateurs de la République. Son dernier soupir a dû être une bénédiction, et sa dernière pensée une invocation au Dieu qui protège les peuples et les guide dans les voies de la sagesse.

Nous avons perdu une de nos gloires. Il semble que la plus puissante assise a été enlevée à l'Union. Réunissons-nous tous, en ces jours de deuil, autour de la République, et voyons à notre pays, comme le grand citoyen dont nous invoquons le souvenir, toutes nos forces et toutes nos affections. Il n'y a que le peuple qui puisse remplacer Henry Clay: lui seul est assez fort, lui seul aussi persévérant. Qu'il reste uni, et l'Union accomplira ses glorieuses destinées.

Hier matin, à la nouvelle de la mort de HENRY CLAY, tous les bâtimens du port ont mis leurs pavillons à mi-mât et les Cours se sont ajournées. Le juge Lee a adressé aux membres du barreau qui se trouvaient présens à la Troisième Cour de District les paroles suivantes: «La nouvelle de la mort de Henry Clay, bien qu'elle ne fût pas inattendue, a été accueillie avec un profond sentiment de tristesse par toute la population. La mort vient d'inscrire dans les pages de notre histoire un autre de ces noms illustres qui sont le commun héritage du peuple américain. Le nom de M. Clay est identifié aux événemens dont notre pays a été le théâtre depuis près d'un demi-siècle. Quoique partagé d'avis avec l'un d'eux sur les principes qu'il défendait, on doit reconnaître qu'il a mis toute son énergie et toute sa force de volonté à accomplir ce que lui suggérait un esprit entreprenant et honnête. Son caractère d'homme d'Etat était marqué au coin de la nationalité. Il a point copié les modèles de l'antiquité ou de l'étranger: il est toujours resté essentiellement américain. Le Capitole a été le théâtre de ses travaux, et lorsque ce monument s'écroulera, son nom sera mêlé aux ruines de l'édifice. La nation a assisté au calme plein de dignité avec lequel le patriote a subi le sort de l'humanité. Il a souhaité la bienvenue à la mort qui venait le délivrer de ses souffrances, et il s'est couché dans la tombe comme celui qui s'endort pour continuer des rêves heureux. Cette Cour que je préside s'ajournera: c'est le seul hommage qu'elle puisse rendre à la mémoire de l'illustre défunt.»

Conseil Commun.

Les corps des Aldermen et Assistans se sont réunis hier soir en Conseil Commun, et les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Considérant que ce Conseil a été informé hier que la mort avait enlevé de cette terre d'Amérique l'un de ses hommes d'Etat et patriotes bien aimés, HENRY CLAY, et qu'un ajournement immédiat avait été proposé afin d'offrir à la mémoire du défunt une expression convenable de nos sentimens; et considérant que nous nous réunissons aujourd'hui pour inscrire sur nos archives, ce qui est déjà écrit dans nos cœurs, que Henry Clay fut un grand homme, grand parce qu'il fut bon, et un homme d'Etat respecté, non pas par partialité de parti, mais pour l'amour incommensurable qu'il donnait tout entier à son pays, de sorte que nous déplorons sa perte comme une perte nationale; et tant que l'Union Américaine existera le nom d'Henry Clay sera acclamé, puisse cela durer à tout jamais, et considérant qu'il est d'usage en pareil cas d'exprimer non seulement nos sentimens de regrets pour la perte d'un grand homme, mais de faire encore une démonstration de respect à sa mémoire;

Il est résolu par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans—Que nous avons appris avec une profonde douleur la mort de ce sage patriote qui avait nom Henry Clay; qu'en témoignage de respect à la mémoire du défunt, le vendredi 2 juillet sera observé comme jour de deuil, et que le Maire est requis de faire tirer le canon de deuil ce jour-là, du soleil levant au soleil couchant.

Résolu que tous les capitaines de navires dans le port, sont invités à hisser leur pavillon à mi-mât et que tous les édifices publics mettront leurs drapeaux en deuil.

Résolu que les secrétaires des deux Conseils devront faire tendre en noir les salles de réunion de ce corps, qu'elles resteront ainsi pendant six mois, et que les membres porteront le crêpe au bras gauche pendant le même temps.

Résolu que le maire est invité à faire parvenir une copie des présentes résolutions à la famille du défunt.

Résolu que le maire est requis de lancer une proclamation, pour inviter tous les citoyens à suspendre leurs affaires le jour de deuil.

[illegible]

MEETING DE RATIFICATION.

Les whigs de la Nlle-Orléans se réuniront ce soir, dans la rue du Canal, à l'extrémité inférieure de la rue du Camp, pour ratifier la nomination de WINFIELD SCOTT et de WM A. GRAHAM. Le comité chargé des préparatifs, avait désiré ajourner le meeting, pour respecter le deuil public causé par la mort de Henry Clay, et ne point provoquer de bruyantes manifestations dans un aussi triste moment, mais il lui a été impossible de rien changer à l'ordre adopté. Il y a déjà trois jours. La plupart des orateurs qui doivent haranguer la réunion sont membres de la Convention d'Etat et partent samedi pour Bâton-Rouge. Le meeting de ratification aura donc lieu ce soir, et l'on compte sur la présence de tous les amis de Scott et de Graham. Le moment est venu de nous montrer plus fidèles que jamais à notre parti. Henry Clay n'est plus: mais que son souvenir ajoute à l'énergie de nos convictions qui ont toujours été les siennes et dont il a été le plus habile et le plus brillant défenseur.

Acceptation de MM. Scott et Graham.

Une dépêche télégraphique datée de Washington, 29 juin, nous fournit le sommaire suivant des lettres d'acceptation du général Scott et de M. Graham.

WASHINGTON, 29 juin.

Les journaux de Washington ont publié ce matin les lettres d'acceptation du général Scott et de M. Graham. Elles sont adressées à M. Chapman, président de la Convention Nationale Whig, qui, dans sa lettre d'avis aux candidats, leur avait envoyé une copie du programme voté par la Convention.

Le général Scott adopte les résolutions du programme et en fait le sujet d'une partie de sa lettre d'acceptation. Il dit que s'il est élu il proposera une seule modification aux lois de compromis, modification dont l'importance lui a été démontrée par son expérience militaire; elle consistera à accorder le droit de citoyenneté à tous les étrangers qui auront servi pendant un an dans l'armée de terre ou de mer. Il s'est déclaré déchargé honorablement.

Il ne nommera aux emplois personne dont l'intégrité et le dévouement à la Constitution et à l'Union puisse être l'objet d'un doute. Il recourra au veto que dans les cas extrêmes. Il apportera dans le gouvernement le grand principe de l'obéissance aux départemens législatifs et judiciaires. Il recommandera ou approuvera, relativement à l'administration du domaine public, toutes les mesures qui auront pour but de hâter la colonisation des terres et qui tiendront à favoriser les personnes qui s'y établiront d'une manière permanente, mais il veillera cependant à ce que les droits publics ne soient point lésés. Il ajoute qu'il ne saurait donner plus de garanties que celles qu'offrent les actes de sa longue carrière publique qui vont maintenant être soumis à la discussion.

La lettre de M. Graham est courte: le candidat à la vice-présidence donne son entière approbation au programme. Il a envoyé sa démission de la place de secrétaire de la marine: il conservera cependant ces fonctions quelques jours encore pour régler des affaires importantes, puis il se retirera dans la Caroline du Nord pour attendre le résultat de l'élection.

MM. Scott, Fillmore, Webster et Graham.

La nouvelle de la désignation de MM. SCOTT et GRAHAM a été reçue à Washington avec enthousiasme. Un meeting a été improvisé dans la soirée du 22 juin et un cortége composé de plusieurs milliers de citoyens s'est dirigé vers la demeure du général Scott. Le vieux soldat répondit à l'appel de la multitude s'est présenté au balcon et a adressé à ses amis le discours suivant:

«Messieurs: C'est la première manifestation publique dont je suis l'objet. Elle me touche d'autant plus vivement qu'elle vient d'amis et de voisins. Le séjour de Washington m'a toujours été fort agréable. Cette ville a été fondée sous les yeux de l'immortel Washington et je n'ai jamais cessé de prendre un vif intérêt à sa prospérité...

«Messieurs, l'honneur que la Convention de Baltimore m'a fait en me choisissant de préférence à mes illustres rivaux et amis, le président actuel et le secrétaire d'Etat, déjà connus à la renommée, est certainement au dessus de mon mérite, mais il m'impose le devoir de faire de nouveaux efforts pour obtenir l'approbation de mon pays et lui faire la confiance dont je suis l'objet...»

La foule s'est ensuite portée vers la demeure du secrétaire de la marine, qui l'a harangué. Elle s'est dirigée vers la Maison Blanche. Après la sérénade donnée au président Fillmore, celui-ci s'est exprimé de la sorte:

«Concitoyens:—Permettez-moi de vous remercier cordialement de cette visite tout inattendue. Vous m'avez pris à l'improviste, car j'étais profondément endormi lorsque le bruit du tambour m'a réveillé. ...»

«Ce fut ensuite le tour de M. Mangum qui fit un excellent discours, et on arriva enfin à la demeure de M. Webster. L'honorable secrétaire d'Etat réveillé en sursaut par le brouhaha de la foule, courut au balcon dans le plus simple appareil, et voyant qu'il avait affaire à des amis ne se donna pas le temps de revêtir un costume moins léger. Il prit aussitôt la parole:

«Concitoyens, dit-il, vous venez d'accomplir un grand devoir public en désignant votre candidat pour la présidence des Etats-Unis. Mon nom n'est trouvé devant la Convention. Les délégués ont réuni leurs suffrages sur un autre: probablement pour le mieux, je puis vous assurer d'une chose, c'est qu'en prince je me et en fait je resterai le même. Personne parmi vous ne dormira mieux que moi cette nuit, et si Dieu le permet, je me lèverai demain en même temps que l'alouette, et bien que l'alouette soit un meilleur chantre, il ne saluera pas avec plus de joie que moi ces premières teintes de l'aurore. Je vous remercie de votre bienveillante attention et je vous souhaite une bonne nuit.»

LOUISVILLE.—Les whigs de Louisville ont ratifié solennellement samedi dernier la nomination de SCOTT et GRAHAM. M. Upton, de la Louisiane, était présent et a harangué le meeting. Le peuple montre le plus grand enthousiasme.

Arrivée du Niagara.

Le steamer *Niagara*, arrivé à Halifax le 23 juin, apporte des nouvelles de Paris jusqu'au 10 et de Liverpool jusqu'au 12. (L'*Atlantic* est arrivé le 9 à Liverpool, et le *Sarah Sands* a quitté ce port le 10 pour New-York.)

Angleterre.

M. Fergus O'Connor, membre du parlement, ayant troublé une des séances de la Chambre, a été arrêté par le sergent-d'armes et entraîné hors de l'enceinte législative. On le croit atteint d'aliénation mentale.

Des pétitions signées d'un grand nombre de planteurs de la Jamaïque et des îles voisines ont été présentées au parlement: ces derniers attribuent leur présente détresse à la loi des sucres de 1846.

Le chancelier de l'échiquier a annoncé que le département de la guerre n'aurait pas besoin de faire appel au crédit extraordinaire de deux cent mille livres sterling ouvert pour les dépenses de la guerre des Caffres.

Les journaux anglais relèvent tous avec indignation la menace faite par le ministre de la police en France d'expulser de la capitale et du territoire français les correspondants des feuilles les plus importantes de Londres.

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris s'est adressé au gouvernement français pour s'entendre sur la création d'un service de steamers entre Liverpool et un port autrichien.

La grande exposition des produits de l'industrie irlandaise a été ouverte à Cork le 10 juin.

Le Dr. Cullen devait prendre possession de l'archevêché de Dublin le 22 juin.

France.

Le *Constitutionnel* a reçu un second avertissement officiel du gouvernement. Au troisième, il sera supprimé. Le Dr. Véron, auteur des articles incriminés, maintient ses premières assertions, et le président est vivement irrité contre lui.

La question de la confiscation des biens de la famille d'Orléans devait être discutée au Conseil d'Etat le 12 juin.

La distribution des aigles aux régimens ferment la garnison de Strasbourg n'a donné lieu à aucun désordre.

Prusse.

Les traités pour le renouvellement du Zollverein seront conclus. La Prusse demande à [illegible]

Turquie.

Un grand incendie a réduit en cendres le 22 mai la plus grande partie de la capitale de la Romie.

Afrique.

Le consul anglais a quitté la république de Liberia à la suite d'une difficulté avec le gouvernement.

Indes.

Les Birmans ont essayé de reprendre Martaban par surprise, mais ils ont été repoussés avec une perte immense.

M. L. LAMBERT.—Nous avons déjà eu occasion de parler des succès obtenus à Paris par un jeune Louisianais, M. L. LAMBERT, de la Nouvelle-Orléans. Le talent de l'artiste a grandi, et voici comment s'exprime sur son compte un des meilleurs journaux de musique de Paris:

«Est-il encore temps à la fin de mai, de parler d'un pianiste qui vient de se révéler. A l'hiver prochain, nous dira-t-on! Eh! pourquoi donc ne pas rendre hommage en tout temps au talent qui surgit?

M. L. Lambert, créole de la Nouvelle-Orléans, a fait entendre une délicieuse fantaisie-Polka de sa composition; il a su enlever tous les suffrages. Cet artiste a un jeu doux et moelleux; une manière d'attaquer la note, sans faire sentir la touche, qui est rare maintenant où les prétendus tours de force que l'on exécute partout, donnent au jeu une dureté nullement harmonieuse.

M. Lambert a bon goût; il méprise habilement les difficultés à la simplicité; il a réussi à plaire par un moyen que dédaignent les pianistes du jour en flattant doucement l'oreille. Il déteste le bruit, il aime l'harmonie suave, la musique douce, il retourne aux temps des Nicolo, des Méhul, des Grétry. Les honneurs de la matinée lui sont acquis; il les partage avec M. Lacoste qui nous a supérieurement déclamé la *Prière pour tous* de Victor Hugo, et M. Mauske-Levy habile violoncelliste.

A l'hiver prochain, et tout Paris courra entendre les délicieux morceaux de M. Lambert; tout Paris voudra connaître un artiste qui promet des compositions fort originales, et qui, dans l'exécution des œuvres des grands maîtres, ne nous laissera rien à désirer.

Congrès.

Séance du 22 juin.

SÉNAT.—Le bill dont l'objet est de permettre que des marchandises importées de l'étranger et entreposées, conformément à la loi, soient exportées par certaines routes du Texas à certains ports et certaines villes du Mexique, est pris en considération et adopté après une deuxième lecture.

Le Sénat siége ensuite à huis-clos puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill accordant des terres à certains Etats pour leur permettre de construire des chemins de fer est pris en considération et la suite du débat remise à une autre séance.

Le bill établissant une succursale de la monnaie en Californie subit une troisième et dernière lecture.

Séance du 23.

SÉNAT—M. Mason rapporte un bill pour venir en aide aux Espagnols victimes des émeutes de 1851.

Plusieurs projets de loi relatifs aux territoires et transmis par la Chambre sont pris en considération et renvoyés à l'examen de divers comités.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill établissant une succursale de la monnaie en Californie, adopte tous les amendemens de la Chambre et vote le projet de loi.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill accordant des terres à plusieurs Etats pour leur permettre à même de construire des chemins de fer est voté par 95 voix contre 92 non.

On donne lecture d'un message du président des Etats-Unis renfermant une dépêche du ministre espagnol au sujet de l'émeute éclatée à la Nouvelle-Orléans à la suite des événemens de Cuba. Référé au comité des affaires étrangères.

La Chambre se constitue en comité général et après avoir entendu un discours de M. Toombs et un autre de M. Giddings, lève la séance et s'ajourne.

ALBUM MUSICAL.—Les deux dernières livraisons, Nos 11 et 12, de l'Album musical de LEMAN, viennent de paraître. C'est d'abord une schottisch dédiée à Mme O. WHARTON et en suite une valse pour le piano dédiée à Mme A. M. ROUZAN.

WASHINGTON.—Un immense meeting de ratification a eu lieu à Washington dans la soirée du 28 juin. Les citoyens ont manifesté le plus grand enthousiasme.

FRAUDE.—Une dépêche télégraphique nous apprend qu'un vaste système de fraude organisé au préjudice du gouvernement vient d'être découvert à Washington. La fraude consistait dans l'émission de faux mandats de terre. Plusieurs personnes ont été arrêtées; on cite entre autres MM. Lawson et Horace Pike courtiers de terre, ainsi que Wm Griswold, avocat. Il y avait déjà plusieurs années que ce système de fraude existait.

INCENDIE.—La grande fonderie de Troy, dans l'Etat de New-York, a été détruite par un incendie, ainsi que toutes ses dépendances. La perte est évaluée à $150,000.

TABLEAU.

Nous publions ci-dessous un tableau qui ne manque pas d'intérêt dans les conjonctures présentes: c'est celui des voix populaires et des suffrages électoraux donnés aux candidats pour la présidence à la dernière élection. Nous y ajoutons les voix électorales que possèdent les différents Etats en vertu de la dernière répartition des membres du Congrès basée sur les différents chiffres du recensement. On a observera, quant à la Caroline du Sud, que c'est la Législature qui nomme les électeurs de l'Etat.

[illegible]

EUROPE.

Le steamer *Franklin* est arrivé à New-York le 21 juin avec des nouvelles de Paris et du Havre jusqu'au 7, et d'Angleterre jusqu'au 9. Elles sont par conséquent de quatre jours plus récentes que celles que nous avons publiées au commencement de la semaine.

Il n'y a qu'un mot pour caractériser la valeur politique de cette période européenne: Néant. Lettres et journaux, impossible d'en rien tirer qui s'élève à la hauteur d'un demi-événement. C'est un calme plat dont ne s'accommode nullement la presse, mais qui couve peut-être de nouvelles agitations.

Nos journaux de Paris nous ayant fait défaut, nous sommes obligés de reproduire le bulletin d'un de nos confrères de New-York, le *Courrier des Etats-Unis*:

La pénurie des nouvelles politiques est telle-ment grande que le seul événement de ces derniers jours est un second article de M. Granier de Cassagnac, sur la Belgique. Cet article, qui a paru le 5, loin d'atténuer les menaces contenues dans son premier article et de chercher à apaiser l'irritation qu'elles avaient causée en Belgique, ne faisait que les confirmer de la manière la plus formelle:

«A quel homme sérieux persuadera-t-on, dit M. Cassagnac, qu'ayant l'honneur et le devoir d'approcher le chef de l'Etat, nous serions à ce point manqué au respect dû à sa personne et à son pouvoir, que d'engager sa politique en des matières si éminemment graves et délicates, sans avoir au préalable pressenti son intention et sa convenance? On n'est donc point en notre propre nom, qu'on veuille bien le croire, que nous avons parlé du cas où les relations commerciales avec la Belgique pourraient être rompues. D'ailleurs, le gouvernement belge a un ambassadeur pour s'assurer de la vérité, s'il ne trouve pas qu'elle ressorte suffisamment de nos paroles.»

Le gouvernement ne pouvait passer sous silence une assertion aussi compromettante; aussi le *Moniteur* publia-t-il immédiatement le démenti suivant:

«Il est tout naturel qu'on attribue au gouvernement les idées qu'émettent les journaux qui le soutiennent ordinairement: mais lorsqu'ils doivent ces idées comme l'expression particulière des sentimens du chef de l'Etat, il s'expose à un reproche d'infidélité ou d'exagération. ...»

«Il faudrait bien, en effet, une fois pour toutes, que le public fût renseigné sur cette signature commode et anonyme: *communiqué*.

«*Communiqué*, veut-il dire que c'est le cabinet; que ce sont les ministres qui parlent? ou bien, ce mot communiqué, voile-t-il la signature du chef de l'Etat? Il serait nécessaire que cette question fût résolue, justement à propos du démenti donné ce matin par le *Moniteur* au *Constitutionnel*.»

Et M. Granier de Cassagnac prend après le Dr Véron la parole en ces termes:

«On remarquera que le *communiqué* du *Moniteur* ne désavoue en rien la politique que nous croyons dans l'intérêt du gouvernement du sol-vre vis-à-vis de la Belgique.»

Cette attitude quelque peu hautaine devait bientôt recevoir son châtiment; et aujourd'hui même un avertissement des plus sévères a été signifié à M. Véron. En voici les termes:

«Le ministre de la police générale:

«Vu l'article 32 du décret organique sur la presse en date du 17 février 1852,

«Vu l'article publié dans lequel se trouve le passage suivant: «Nous croyons fermement encore, même après l'article du *Moniteur*, que M. Granier de Cassagnac était complètement autorisé....»

«Le dit article signé Dr L. Véron.

«Attendu que dans cet article le sieur Véron, malgré l'insertion au *Moniteur* du 6 juin 1852 d'une note communiquée par le gouvernement, persiste à déclarer vraie une assertion inexacte;

«Arrête:

«Art. Aux termes de l'article 32 du décret du 17 février 1852, un premier avertissement est donné au journal le *Constitutionnel* dans la personne de MM. Denain, gérant, et Véron, signataire de l'article ci-dessus.

«Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

«Fait à Paris le 7 juin 1852.

«Le directeur de la police générale
«DE MAUPAS.»

Jamais avertissement ne fut mieux mérité. Le démenti si net et si formel du Moniteur ne devait laisser place à aucune fausse interprétation, d'autant plus qu'on sait à présent que, loin d'avoir résisté à la pensée d'une insertion dans la feuille officielle, c'est plutôt le prince qui en a pris l'initiative, et lui même aurait renforcé la gravité de la note. Dans tous les cas, répétons-le encore, l'avertissement donné au *Constitutionnel* achève de répondre à tout ce qui concerne le gouvernement français et son chef. Il ne reste plus qu'à connaître les instigateurs réels de l'intrigue qui a amené le publication des deux articles de M. de Cassagnac. Est-ce en France ou en Belgique qu'il faut les chercher?

L'affaire du Constitutionnel a pesé sur la Bourse; il a évidemment entravé un mouvement de hausse qui ne pouvait manquer de se produire après la publication d'un arrêté du ministre des finances réduisant de nouveau l'intérêt des bons du trésor et constatant qu'au lendemain du remboursement de 74 millions aux porteurs de rente, le trésor a encore un encaisse de 94 millions. C'est une situation financière qu'on n'eût vraiment pas osé espérer; elle témoigne de toute l'étendue des ressources de la France et prouve à quel point le crédit public se développerait si des incidens fâcheux ne venaient entretenir une certaine inquiétude dans les esprits.

Un conflit qui n'était pas tout à fait sans importance avait éclaté à Lille entre le maire de la ville et le préfet du département. Le maire pensait que les processions de la Fête-Dieu devaient continuer à se faire à l'intérieur des églises et avait pris un arrêté en ce sens; le préfet, au contraire, croyait qu'il y avait lieu de revenir sur ces interdictions et de permettre les processions extérieures. Le conflit a été porté devant le ministre de l'intérieur et un arrêté de M. J. Lefevre-Duruflé (intérimaire de M. de Persigny) a donné raison au maire en maintenant sa décision.

L'exécution des malfaiteurs décrets du 22 janvier se poursuit sans interruption. Samedi, les agents du domaine ont pris possession du château d'Eu, non sans une résistance honorable mais inutile. Comme à Neuilly et à Monceaux, les agens du domaine ont dû faire briser les grilles et enfoncer les portes.

Chronique Locale.

Le café Gold Region, à l'encoignure Levée et Market, a été dévasté par un incendie hier matin vers deux heures. C'est dans cet établissement qu'un nommé Hussey, a été tué il y a environ deux mois par un garçon de buvette.

B. Laplace a fait un affidavit hier devant le recorder Seuzeneau, par lequel il déclare qu'il a été volé [illegible]. L'accusé a été arrêté et envoyé devant la Première Cour de District.

ENQUETE.—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un nommé [illegible], qui s'est noyé accidentellement dans le fleuve le 22 du courant.

SUICIDE.—Un nommé George Bradley, natif de Philadelphie, qui tenait un café au No 48, Front Levée, a commis hier un suicide en avalant deux onces de laudanum. Ce malheureux, qui n'était âgé que de 35 ans, était adonné à l'intempérance.

—John Walsh sera examiné le 7 du courant, sous l'accusation d'avoir, le 24 de ce mois, tenté d'assassiner la personne de John G. Gaskill.—Me de Nestor, accusé d'avoir blessé John Walsh sera examiné le même jour.

—Olivier Hunt et Thomas Gogg ont comparu hier devant le recorder Winter sous la prévention de vagabondage. Les accusés ont été envoyés sur la demande devant la 1re cour de district.

—Un petit garçon nommé Fitz Allen, accusé d'avoir volé des légumes dans un jardin, a été envoyé par le recorder à la maison de refuge par le recorder Winter.

Nouvelles diverses.

PARIS, 7 juin.

—On assure que le gouvernement français a décidé que les généraux Changarnier et Bedeau, qui comptent plus de trente ans de service, seraient admis à jouir de leur pension de retraite.

—En Bretagne et dans la Vendée, on signe les pétitions à Henry V contre la fusion des partis monarchiques.

—Le corps législatif commencera vers le 12 juin l'examen du budget de 1853. Ce travail l'occupera pendant la plus grande partie de la session. ...

—On a répandu le bruit, depuis quelques jours, que M. de Lamartine se proposait de quitter la France pour se rendre en Turquie. ...

—Les arts viennent de faire une perte irréparable. M. Pradier, le célèbre sculpteur, est mort vendredi à Bougival, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il se promenait aux bords de la Seine, au milieu de ses amis et de ses élèves, lorsqu'il est tombé pour ainsi dire foudroyé. Immédiatement transporté dans une maison voisine, les soins les plus empressés lui ont été prodigués par les médecins du pays, mais tout a été inutile, on n'a pu lui faire reprendre connaissance. M. Pradier a expiré dans la nuit.

—M. Michelet a refusé le serment et donné sa démission de la place de chef de la section historique aux archives qu'il occupait depuis 1830.

—Les campagnes qui entourent St-Cloud sont recherchées avec le plus grand empressement. M. le Président a fait comprendre à tous les grands dignitaires de la République qu'il serait heureux de les voir souvent autour de lui.

—M. P. J. Proudhon, condamné à trois années d'emprisonnement par la Cour d'assises de la Seine, a été mis en liberté samedi matin.

—Samedi à midi ont eu lieu, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, les obsèques de M. le marquis de Mornay, ancien député et représentant de l'Oise, décédé avant-hier en son hôtel, rue de l'Université, 57.

—Il y a eu le 18 mai dernier 688 ans que mourut Héloïse, l'amante d'Abeilard. Un grand nombre de personnes, restées fidèles aux souvenirs de la persévérante fidélité des deux amans, se sont encore rendus cette année au Père-Lachaise pour déposer des couronnes et des fleurs consacrées, sur la tombe qui leur a été élevée dans ce cimetière.

MADAME LAFARGE.—On lit dans une correspondance de Paris:

«Des lettres du département des Bouches-du-Rhône annoncent que, sur l'ordre du préfet, madame Lafarge vient d'être rendue définitivement à la liberté. Ainsi, ce serait une grâce entière qu'elle aurait obtenue. Mme Lafarge, du reste, depuis qu'elle avait été autorisée à habiter, au lieu de la prison de Montpellier, une maison de santé des alentours de Marseille, était presque libre. L'héroïne du Glandier avait repris toutes ses habitudes d'élégance et d'esprit. Elle faisait de la musique ou de la peinture une grande partie de la journée, écrivait et faisait quelques promenades le reste du temps. Marie Lafarge a, à l'heure qu'il est, 43 ans: ses traits n'ont jamais été réguliers, et c'est plutôt par la distinction que par la physionomie qu'elle était remarquable.

«Restée malade pendant tout le temps de son séjour à Montpellier, où elle avait pour société une jeune personne de bonne famille de la ville qui avait obtenu la permission de passer toutes les journées auprès d'elle, Mme Lafarge avait considérablement maigri; ses traits s'étaient fatigués et elle était réellement épuisée. Le séjour de Marseille ainsi que les douceurs de sa nouvelle position lui ont été salutaires. Elle se porte mieux, et si son ancien visage n'est pas revenu, tout au moins sa figure n'est plus flétrie: ses yeux ont repris leur vivacité. Mme Lafarge a, du reste, conservé ses beaux cheveux noirs et est toujours aussi coquette de ses jolies mains. Quelques personnes qui ont connu Lafarge ont des rapports avec elle m'ont assuré qu'elle ne reviendrait pas à Paris; elle doit se fixer à l'étranger.»

—On assure qu'un projet de loi relatif à des modifications dans le tarif postal sera présenté prochainement au corps législatif. ...

—M. Gouin-Gridaine fils, ancien représentant, a donné sa démission de membre du conseil-général des Ardennes pour refus de serment.

—Nous lisons dans le *Vœu national* de Metz: ...

—Le *Galignani's Messenger* annonce que le *Public* a cessé de paraître.

—Il vient de paraître à Paris un nouveau journal intitulé *La Propriété* ...

[illegible]

Variétés.

Histoire des deux Restaurations

PAR M. DE VAULABELLE.

Le sixième volume de l'*Histoire des deux Restaurations*, par M. de Vaulabelle, vient d'être terminé. ...

MORT DE LOUIS XVIII.

Le 13 septembre (1824), le *Moniteur* publia un *bulletin de la santé du roi* ...

[illegible]

Assemblée whig de Ratification.

Les whigs de la ville de la Nouvelle-Orléans et des environs sont invités à se réunir sur la rue du Canal JEUDI SOIR, 1er JUILLET, pour ratifier les nominations faites par la Convention Nationale Whig, du

Général Winfield Scott,
de la Virginie,
POUR PRÉSIDENT,
et de
William A. Graham,
de la Caroline du Nord,
POUR VICE-PRÉSIDENT.

Un salut de trente et un coups de canon sera tiré à 7 heures trois quarts P. M. L'assemblée sera appelée à l'ordre à 8 heures P. M.

Les orateurs suivans prendront la parole:
Hon P. J. BENJAMIN,
Hon. CHRISTIAN ROSELIUS,
Gen EDW. SPARROW,
Hon. JOHN W. PRICE,
Hon. RANDELL HUNT.
Les dames sont respectueusement invitées.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau de l'Abeille.
MERCREDI soir, 30 JUIN.

COTON.—Il s'est vendu aujourd'hui environ 600 balles aux prix suivans: [illegible]

TABAC.—Ventes [illegible]

SUCRES & MELASSES.—[illegible]

FARINE.—Ventes [illegible]

MAIS.—[illegible]

PORC.—Ventes [illegible]

LARD SALE.—[illegible]

WHISKEY.—[illegible]

FRET.—[illegible]

CHANGE.—[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
[illegible]

Arrivés Hier.
[illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

30 juin 1852.

CONSIDERANT que la triste nouvelle de la mort de HENRY CLAY nous est parvenue; et considérant que, dans cette perte, le pays en regrette un grand homme d'Etat et un patriote qui a dévoué sa vie entière à la grandeur et à la gloire de son pays; qu'il a placé par sa merveilleuse éloquence dans un position envié de tous les peuples de la terre; et considérant qu'il est juste de manifester d'une manière convenable nos profonds regrets pour cette perte;

Moi, A. D. CROSSMAN, maire, en vertu des résolutions passées par le conseil commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, je lance cette proclamation, ordonnant que le 2 juillet prochain soit observé comme un jour de deuil; que toutes les affaires soient suspendues ce jour-là; que les édifices publics et les navires soient pavoisés en deuil, et que le canon soit tiré du soleil levant au soleil couchant sur les différentes places de la ville comme un témoignage de respect à la mémoire de l'illustre défunt.

1 jt—2 f

AVIS.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 mars 1852, les soussignés nommés commissaires par un décret de la dite Cour, sur une application de la Deuxième Municipalité de la Nouvelle-Orléans pour l'ouverture du Chemin à Coquilles de la rue Commune, ... [illegible]

R. SOUTHMAYD, J. CALHOUN, WM. K. WANTON.
1er juil—3et30

A vendre ou à louer.

Une très jolie maison à deux étages, comprenant 10 appartements, cuisines, ... [illegible]

WILLIAM A. KENT de cette ville et JEHIEL K. HOYT de New-York, deviennent associés à dater d'aujourd'hui.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1852.
SLACK, DAY & STAUFFER.
1er juil—1m

AVIS.

Le soussigné se retirant des affaires dans cette ville, donne avis que sa maison qui a subsisté jusqu'ici sous la raison sociale de M. GARCIA & Co. est dissoute à partir de ce jour. ... [illegible]

M. GARCIA,
31, rue Commune.
1er juil—15

Le soussigné continuera le même genre d'affaires de la maison ci-dessus, [illegible]
H. MEUNIER.

La société qui existait entre les soussignés, pour les transactions d'affaires d'importation, sous la raison de F. FERNANDEZ & WHITING, ... [illegible]

F. FERNANDEZ.
C. WHITING.

Avis.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de P. B. TAYLOR & TOURNE, ... [illegible]

P. B. TAYLOR.
J. EUGENE TOURNE.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Honneurs à la mémoire de Henry Clay.

Washington, 29 juin.

Le décès de M. CLAY a causé une grande sensation dans toutes les villes et cette nouvelle qui parvenait par le télégraphe. A New-York, Philadelphie, Baltimore et dans cette ville, les navires et les édifices publics ont hissé leurs pavillons à mi-mât, et plusieurs édifices ont été tendus de noir. Les cloches ont sonné le glas funèbre toute la journée.

Les deux Chambres du Congrès se sont ajournées après que la mort de M. Clay a été annoncée.

Honneurs rendus aux restes d'Henry Clay.

Washington, 29 juin.

Presque tous les magasins de la ville sont fermés et les principales rues sont tendues de noir. Les bureaux d'administration sont tous fermés.

Le président Fillmore a réuni son cabinet cette après-midi et il a été résolu que toutes les affaires publiques seraient suspendues jusqu'à ce que les restes mortels d'Henry Clay aient été portés à leur dernière demeure. Ce service aura probablement lieu vendredi dans le Capitole, et après, le corps du grand homme sera conduit à la gare du chemin de fer où les chars le prendront pour le transporter en Kentucky.

Les canons de l'artillerie et de l'arsenal tonnent à l'instant en intervalles et les cloches sonnent le glas funèbre. Le maire de la ville a convoqué les conseils qui doivent se réunir demain pour prendre leurs dispositions pour la cérémonie.

WASHINGTON, 29 juin.

CONGRÈS.—Dans la Chambre, aujourd'hui, M. Cobb, de l'Alabama, a présenté au nom du comité des terres publiques, un bill accordant des terres à l'usage des chemins de fer de Charleston, Selma et Tennessee. La Chambre a ensuite adopté le bill venu du Sénat relativement aux dispositions du traité entre les Etats Unis et le Brésil. Puis, on a débattu la question du siége contesté à un membre de la Pennsylvanie, mais sans arriver à aucun résultat.

Assemblée Whig.

Washington, 29 juin.

L'Assemblée des whigs pour ratifier les nominations de SCOTT et GRAHAM a été des plus brillantes, et des discours ont été prononcés par MM. Joseph R. Chandler, de Philadelphie, Morehead, de la Caroline du Nord; Cullom, du Tennessee, et Miller du New Jersey.

La *Republic*, de ce matin, publie des lettres du général Scott et de M. Graham, par lesquelles ils font connaître qu'ils acceptent leur nomination.

Assemblée de Ratification.

Cincinnati, 29 juin.

Les whigs ont eu hier soir en cette ville une grande assemblée de ratification. Plus de huit mille personnes y assistaient, et le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner pendant la séance. Les nominations de Scott et Graham ont été cordialement approuvées par la foule.

Marché de New-York.

New York, 29 juin au soir.

Le marché au coton a été sans mouvement depuis les nouvelles apportées par les derniers arrivages; les ventes ont été insignifiantes, et les cours sont nominaux, à savoir: middling Orleans 9 3/8c, middling Upland 9 3/8c cents la livre. Le change sur Londres n'a pas varié. La farine se vend $3 91 à 04; le maïs en bonne demande à 59 et 61 cents: porc mess $19 25 à $19 50, et graisse 10 1/2 cents la livre.

Marché de New-York.

New-York, 29 juin.

Le marché au coton est calme; les ventes de la journée ont été de 1000 balles: middling Orleans 9 5/8c la liv. 15,000 barils farine ont été faits de $3 94 le baril pour les marques de l'Est. Le maïs est plus ferme; le maïs de 67 et blanc se vend 60 à 61 c. le boisseau, mess porc $19 25 le baril. Le sucre a été en bonne demande; 3000 barils ont été vendus à 9 3/4c. la liv.

De la Californie.

New-York, 29 juin.

Le steamer *Crescent City*, est arrivé ici, venant d'Aspinwall, avec deux millions et demi en poudre d'or. Les journaux de San-Francisco vont jusqu'au 1er juin, mais ne contiennent rien d'intéressant.

Rivière de l'Ohio—Marché

Pittsburg, 28 juin.

La rivière baisse ici, et il n'y a que 4 pieds 6 pouces d'eau dans le chenal.

Cincinnati, 28 juin.

La rivière est stationnaire. Le marché est languissant, la farine vaut $3 20 à $3 30; whiskey, 15 3/4c.

LOUISVILLE, 28 juin.

La rivière baisse; il y a six pieds d'eau dans le canal. Les steamboats Winfield et Scott Swallow sont arrivés et le Lizzing en est parti.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1852.

A une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, le préambule et la résolution suivants ont été adoptés: [illegible]

JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1852.

LES actionnaires au fonds capital de cette compagnie sont par le présent informés que, conformément à la charte, un délai de trente jours est accordé aux souscripteurs qui désirent réduire le montant de leur souscription volontaire de la valeur de la propriété sur leurs propriétés. ... [illegible]

Par ordre de la Direction,
JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1852.

LES souscripteurs au fond capital de cette compagnie sont par le présent informés qu'un premier paiement de dix pour cent sera dû et payable au bureau de la compagnie, No 17 Commercial Place, dans soixante jours à dater d'aujourd'hui.

Par ordre de la direction,
JOHN CALHOUN, Secrétaire.
24 juin

Cabinet de dentiste au prix de New-York.

CHARLES H. HELLE, (de New-York)
DENTISTE, encoignure St-Charles et North,
Entrée face à la place Lafayette,
NOUVELLE-ORLÉANS.

VIENT de s'établir son cabinet d'une manière permanente en cette ville. ... [illegible]

ON demande un commis pharmacien. Il est indispensable qu'il sache l'anglais et le français. S'adresser "lettre H, boîte No 8, poste restante." Affranchir.

AVIS.

La société ci-devant établie en cette ville sous la raison de [illegible]

J. B. PREAU.

Les soussignés ayant formé une nouvelle société sous la raison de J. B. PREAU & CO. continueront le genre d'affaires de l'ancienne maison ... No 33, rue Gravier.

J. B. PREAU.
A. COUTURIE.
TH. CAPITAINE.

A VENDRE en magasin—300 barriques vin rouge bon ordinaire pour l'usage des familles, 200 barils vin blanc haut Sauterne. S'adresser à
JOSEPH LANATA,
No 11, Jefferson et 12 Toulouse.
21 juin

El Eco de Ambos Mundos.

Publié à Paris par D. IGNACIO BOIX,

JOURNAL politique, littéraire, des sciences, arts, etc., avec primes pour tout abonnement d'un an. Les personnes qui désireraient souscrire à cette publication sont priées de venir examiner le spécimen qui est déposé chez l'agent, J. F. LELIEVRE, 160, rue Royale.

A vendre à bon marché.

Une maison et chantier, rue des Ursulines et Chemin du Bayou. [illegible]

S'adresser à B. HAUTE & Co.,
rue Condé.

A Vendre.

UN BEAU NEGRE, bien acclimaté, âgé de 28 ans, bon domestique de maison, ... [illegible]

MARCHANDISES en tolle, pour [illegible]

EAUX DE BLADON.

CET établissement sera ouvert aux visiteurs depuis le 1er juin. De grandes améliorations y ont été faites l'hiver dernier, et il peut recevoir et loger d'une manière confortable 400 à 500 pensionnaires. ... [illegible]

CONNOR & HENRY,
Propriétaires.

P. & E. REILLY & Co.,
Encoignure Royale et Canal.

DONNENT respectueusement avis aux dames, qu'ils vendront à partir de lundi prochain, [illegible]

P. & E. REILLY & Co.

PUBLICATION.
LE COURRIER SUISSE.

SOUS ce titre paraîtra à New-York dans le courant du mois de juin, un journal français hebdomadaire, en format grand folio. ... [illegible]

Le prix des souscriptions est $3. 00 pour toute l'année, et 1 00 pour six mois et $1. 00 pour trois mois.

No 17, Jacob street, entre Frankfort et Ferry.
Agence à la Nouvelle-Orléans au magasin de livres de LOUIS SCHWARZ, encoignure Dumaine et Passage de la Bourse.

Nourrice.

A LOUER une bonne négresse bien portante avec son enfant âgé d'un mois. S'adresser au No 62 Vieille Levée, encoignure St Louis.

AVIS AUX GOURMETS.

VIN de Pichon Longueville, 1845, 46 et 48, en 1/2 barriques et caisses de 12 bouteilles,
Do de St-Emilion et autres en boites et caisses,
Do de Madère en 1/4 et 1/8,
Do Muscat de Frontignan en caisses,
Do de Champagne en bouteille et 1/2 bouteille,
Do de Sauterne en 1/2 boite et baril,
Eau de fleur d'oranger, grand modèle,
Huile d'olive en bouteilles et 1/2 bouteilles,
Absinthe et Vermouth,
Sardines à l'huile de la marque L. M. Henri, de Concarneau, Finistère, en boites, 1/2 boites et 1/4 de boîtes de la dernière pêche, arrivées par le navire Charles Hill, venant du Havre, à vendre par
SIMON LAFFITTE & CO,
Rue St Pierre, No 6.

Liqueurs du pays.

128 BARILS rye whiskey "Monongahela; Old reserve, &c,"
80 do New York Brandy, 1re preuve,
24 do do de 4me preuve,
20 do do du gin, 1re preuve.
A vendre par BERNARD TURPIN,
No 20, rue Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux
100 barriques vin rouge,
12 do vin blanc,
100 barils do
10 quarts eau-de-vie Cocognac & Cie,
4 caisses de 25 paniers anisette supérieure,
30 do de 12 bouteilles liqueurs assorties,
15 do marasquino, 5 do curaçao.
CHARLES CAVAROC,
30, rue Bienville.

AVIS.—La société commerciale qui existait dans cette ville sous la raison de P. J. PAVY, LOBIT & Co est terminée ce jour par suite de l'expiration du contrat.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1852.
P. J. PAVY, LOBIT & Co.

Les soussignés ayant formé une société sous la raison de LOBIT & CHARPANTIER continueront les affaires et assument les engagements de l'ancienne maison P. J. PAVY, LOBIT & Co. ...

P. LOBIT.
A. B. CHARPANTIER.
P J PAVY, en commandite.

AVIS.—La société existant ci-devant en cette ville sous la raison commerciale de BARRIERE, LACAPERE & Co., est, ce jour, dissoute par expiration de contrat. ...

CHARLES A. BARRIERE.
FIRMIN LACAPERE.
FRANÇOIS G. BARRIERE.

Les soussignés ayant formé une société sous la raison de Charles A. Barrière & Frère, continueront les affaires ... [illegible]

CHARLES A. BARRIERE.
FRANÇOIS G. BARRIERE.

MAISON ROUGE No 1,
Et encoignure Bourbon et Poydras.
Réduction annuelle
SUR NOS MARCHANDISES NOUVELLES.
[illegible]

Articles pour deuil.
[illegible]

P. & E. REILLY & Co.,
Encoignure Royale et Canal.

PAR LE STEAMER EMPIRE CITY.
Beurre! Beurre!
[illegible]
G. VALETON & Co.,
25, Tchoupitoulas,
et encoignure Royale et Chartres.

Crackers anglais, Beurre et Fromage.
[illegible]
G. VALETON & Co.

ROMANS FRANÇAIS
illustrés,
A 5, 15, 20, 25, 30, 40 cents et au-dessus,
DE
Balzac,—Cooper,—Walter Scott,—A. Dumas,—Jacob,—P. Féval,—Paul de Kock,—Ricard,—Masson,—G. Sand, etc., etc., etc.
Chez VICTOR HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.

VIN ROUGE ET BLANC en magasin—15 barriques vin rouge de Saragosse;
20 barriques vin de Bordeaux pour familles;
6 do do Château Margaux;
30 do do ordinaire;
35 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin rouge bonne qualité;
15 do vin vrai Château Léoville 1844;
40 do vin blanc Haut Sauternes;
Vin de Madère en quarts et huitièmes. A vendre
JOHN CLAUZURE,
164, rue Royale.

A VENDRE EN MAGASIN—300 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle;
25 caisses absynthe Suvajol & Co;
40 do fruits à l'eau de vie;
50 do cerises do
15 do sardines 1/2 et 1/4 de boites;
Cognac, &c, à vendre par JOHN CLAUZURE,
164, rue Royale.

COUVERTURES DE Z. GRANIER.
150 Balles couvertures à nègres 3 1/2 points première qualité, blanches;
30 balles première qualité, grises, en débarquement des navires Mount Washington et Florida, à vendre à lots convenables aux acheteurs, par les seuls agents
H. DE GOER & RIFFLARD.

H. de GOER & RIFFLARD,
OFFRENT à vendre à très bas prix, en débarquement du navire Mobile, du Havre:
[illegible]

TABAC en feuilles.—40 balles reçues par le brick Tchoupitoulas, à vendre par
BRUGUIERE & CO.
9, rue Bienville.

SARDINES A L'HUILE.—100 caisses de la marque de B. Guillou, à vendre par
BRUGUIERE & CO.,
9, rue Bienville.

CHANDELLES—200 caisses [illegible] à vendre par
BRUGUIERE & CO.,
9, rue Bienville.

REÇU par le navire Mount Washington, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
[illegible]
THOMAS PIRET & Co.,
29, rue Conti

AVIS.

GUSTAVE PORÉE. LÉON GIRARD.
PORÉE & GIRARD,
Marchands commissionnaires,
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c.
Rue St-Louis, près la rue Vieille-Levée.

P. H. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays,
Encoignure St Louis et Robertson,
Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
[illegible]

CHAMPAGNE [illegible]
J. B. PREAU & CO.

Leçons de mathématiques pures et appliquées,
Physique, Mécanique, Astronomie, Navigation, &c.

M. GRILLET, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, licencié ès-sciences mathématiques, ... [illegible]

S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, rue Chartres No 145, entre Toulouse et St Louis.

Académie d'Escrime et de Tenue des Livres, de Dolbear, 56, rue du Canal, (Établie en 1836) est ouverte toute l'année. [illegible]

RUFUS DOLBEAR,
56, rue du Canal

AVIS.

Le Docteur LE BIEU, récemment arrivé, offre ses services au public. Son domicile est rue Bourbon, 320. Il est visible tous les jours, d'une heure à trois heures.

CHARLES BYRNE,
Manufacturier d'objets en cuivre, tole et ferblanc,
ET MARCHAND DE
POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.,
46 rue Tchoupitoulas, 46,
A constamment en main un assortiment complet de Ferblanterie et d'articles en cuivre, poeles, tuyaux de poeles, &c.
Et en exécute tous le plus bref délai, à des prix raisonnables.
Le plus grand soin sera donné aux ordres qui parviendront de la ville ou de la campagne.

J. B. PREAU. A. COUTURIE. TH. CAPITAINE.
J. B. PREAU & Co.,
Négociants Commissionnaires et Expéditeurs.
De vins français, eaux-de-vie, conserves en tout genres, &c., &c.
No 33, rue Gravier,
NOUVELLE-ORLEANS.

TOUTE procuration donnée par le soussigné avant le 1er mai 1852, est révoquée par le présent révoquée. Nouvelle Orléans, 29 juin 1852.
SIMON D. GRATIAA.

Pastilles et Poudre de charbon végétal médicinal.
DU DR BELLOC, DE PARIS.
CES pastilles guérissent la migraine, les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et facilitent la digestion, à vendre par
EDOUARD GUILLOT,
Rue Royale, No 239, entre Ste-Anne et Dumaine.

Avis au Commerce.

LE 1er juillet, à 10 heures A. M., je ferai vendre par le ministère de Bernard Turpin, encanteur: 336 caisses Fruits à l'eau-de-vie, de diverses qualités;
30 caisses de 50 demi-boîtes Sardines "Cabrio";
50 do Absinthe [illegible];
10 barriques Vinaigre blanc de Bordeaux.
Conditions à la vente
PAUL LACROIX

10 ESTAGNONS fleur d'oranger triple,
10 do do double, à vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

Genièvre de Hollande de la marque [illegible], à vendre par
J B PREAU & Co,
33 rue Gravier

$500 de Récompense.

PERDUS, jeudi 24 juin, entre la Banque de Horse... [illegible]

A VIS.—Pendant l'absence de la ville, du soussigné, les affaires seront conduites par son agent qui est chargé de sa procuration, M. A. LECOURT, ... [illegible]
F. BIRKLE.

LE Dr PIERRE LAFON,
Récemment arrivé de France,
OFFRE ses services au public de la Nlle-Orléans. Résidence: rue Ste Anne No 152, entre Dauphine et Bourgogne.

MONSIEUR PINAUD, prévient le public que la société qui existait entre MM. PINAUD & MAGNIN est dissoute, et que M. Magnin reste seul liquidateur de la dite société.
PINAUD.

La société qui existait entre les soussignés sous la raison de PINAUD & MAGNIN est dissoute ... [illegible]
E. PINAUD,
X MAGNIN.

A Louer.

LA MAISON encoignure Royale et St Louis, ... [illegible]

A Louer.

A dater du 1er novembre prochain, les deux magasins de la maison ... [illegible]

A VENDRE à bord par le navire Cambrone: 60 barriques vin rouge Pauillac, Médoc, 1849, en magasin.
25 barriques vin rouge St Estèphe et St Julien,
10 do do vieux Pauillac Médoc,
19 do do du Margaux Médoc.
Par JOSEPH LANATA,
12 Toulouse.

Tapis [illegible]

Veaux rouges et veaux cirés.
STURZENEGGER & ETERNOD, ... [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—346 caisses en débarquement des navires ... [illegible]
J. HOBBS & CO., successeur, de R. G. Rons, No 12, Douane.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS [illegible]
G. W. DUNBAR, 5, Magasine

Mme. L. CLARET,
Accoucheuse,
Reçue par la Faculté de Paris.
No 176, RUE BOURBON,
Entre Toulouse et St-Pierre.

GOLDENBERGER & Co.,
NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES
35, rue Gravier.

Demande de place, pour un jeune homme.
[illegible]

Beurre frais du comté d'Orange.
[illegible]
G. VALETON & Co.

[illegible]

VINS ROUGES—Reçu par le navire Florida, de Bordeaux:
[illegible]
CAVELIER & BAYENT,
rue Royale

[illegible]
CAVELIER & BAYENT,

SARDINES à l'huile en 1/4, 1/8 et 1/2 boîtes, à vendre à des très bas prix, par
A. STURZENEGGER & ETERNOD,
44, Bienville, coin Chartres.

[illegible]

LAGAY & LEGANU,

X. LAMBERT,

E. VALAMON,
Seul agent des [illegible]
RUE ROYALE, Nos. 196 & 196.

LIQUIDATION.
Grands sacrifices.
$250,000 DE MARCHANDISES SECHES
EN LIQUIDATION,
PAR
M. R. Heggerty & Frere
No 58 rue du Canal entre 2 rue Royale.

S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre ces marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, offrirons toutes les marchandises suivantes à très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos connus pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage-là qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES.
Nous avons maintenant en magasin:
8000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap Pâté;
12,000 pièces Osnab;
9,000 pièces Serviettes damassées;
6,000 pièces Nappes damassées;
3,500 Douzaine en pièces;
3,500 Serviettes de toile;
500 pièces Plastilles;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Estopilles;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
500 pièces Russie blanc;
400 pièces Russie écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
300 pièces pour rideaux lingerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS,
Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.
250,000 mètres BAREGES nouveautés
[illegible]
NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PLUS DE $80,000 DE CE SEUL ARTICLE; NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.
$35,000 de Marchandises anglaises, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.
[illegible]
Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.
20,000 douzaines mouchoirs batiste fil.
100,000 Parasols,
[illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES!!
Récemment reçues
par le steamer Wm. Penn, par
SIMPSON,
50, rue Canal.

UN chargement considérable de belles marchandises, ... [illegible]

VINGT-CINQ POUR CENT
au-dessous des cours habituels.
[illegible]

Banque d'Echange,
[illegible]
HORACE BEAN & Co.,
Directeurs.

AVIS.—Madame Veuve John Fairweat ayant élu son domicile [illegible]

Grand Railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
JOHN CALHOUN, Secrétaire

HALL & HOOD,
NEGOCIANTS [illegible]

Jean B. McGUIRE & Co.,
Courtiers de Navires,
[illegible]

AVIS.
PENDANT mon absence, M. Jean Henry Fuhrmann est chargé de ma procuration et dirigera mes affaires.
Nouvelle Orléans, 25 mai 1852.
BERNHARD KOENIG,
Rue Royale, 118.

A VENDRE, par les soussignés, les articles suivants, d'importation récente:
PATES TRUFFEES en 1/2 et 1/4 de boites.
CEPES A L'HUILE, do do
GALANTINES de [illegible] 1/2 et 1/4 de
SARDINES A L'HUILE, 1/2 et demi boîtes.
CHAMPIGNONS, [illegible]
PETITS POIS, [illegible]
DITO [illegible]
TRUFFES [illegible]
Un grand assortiment de fruits des plus variés, ... [illegible]
WILLIAMSON, ZABATIE & GRATIAA,
52 1/2, rue Poydras.

250 CAISSES vin rouge St-Julien;
70 do do Hermitage;
20 caisses vin rouge Château Bel Air;
100 do do [illegible];
125 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.
A vendre par JOSEPH LANATA,
11 rue Jefferson, 12 rue Toulouse.

AVIS AUX PLANTEURS—Les habitans qui désirent de la fleure pourront se procurer de la bonne chaux "Richards cape lime" à un prix très modéré, ... [illegible]
P. H. MONSSEAUX.

CHAUX—8000 barils chaux fraîche et 415 barils en débarquement du steamer Crescent, en très bon ordre et en grands barils, à vendre par
P. H. MONSSEAUX, encoignure St Louis et Robertson

CIGARES DE LA HAVANE.—Les magasins du soussigné sont constamment approvisionnés d'un assortiment de cigares supérieurs et variés, ... [illegible]
J M CABALLERO, importeur,
36, Vieille-Levée entre Douane et Bienville,

EN débarquement du navire l'Arondel, venant de Bordeaux,
[illegible]
E. DECHAMPS,
87, rue Condé

EN débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux,
[illegible]
E. DECHAMPS, 87, rue Condé

25 piastres de récompense.
PARTIE [illegible]

C. V. HURTUBISE,

[illegible]